



PROCÈS-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2024 À 9 H 00

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Sophie LEHNER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Hervé ROBERTI, M. Emmanuel PERRIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Michel ROBERT, M. Alexandre OUIZILLE.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Didier ROSIER, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL, M. Karim BOUKHACHBA.

Nombre de Conseillers en exercice :	21
Quorum :	11
Nombre de présents :	15

Sommaire

24B012 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS AUX FOYERS SOCIO-EDUCATIF ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	2
24B013 – COTISATION ADCF - ANNEE 2024.....	3
24B014 - LOGEMENTS GARDIENS JULES UHRY ET JULES MICHELET - AMELIORATION THERMIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT	3
24B015 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ "GESTION D'EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (OISE)"	3
24B016 - MARCHÉ SUBSEQUENT GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DE CREIL - AVENANT 2.....	3
24B017 - GDV - REALISATION DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT MAXIMIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT (DIHAL) ET BOP 135	4
24B018 - HABITAT PRIVE - AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) - RENOUELEMENT DE L'ADHESION.....	4
24B019 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSION D'AGREMENT 2024-2 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS.....	5
24B020 - DEMANDES DE SUBVENTIONS SMTCO 2024	5
24B021 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL 2024 - PROJET D'AMENAGEMENT DES	

BERGES DE L'OISE ET MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE 5
 24B022 - GARE CŒUR D'AGGLO - PROJET DE RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIEN LYCEE GOURNAY -
 CAMPUS HYBRIDE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT 6
 24B023 - GARE COEUR D'AGGLO - AMENAGEMENT DE VOIRIES STRUCTURANTES - DEMANDES DE
 SUBVENTIONS FNADT 2024..... 6
 24B024 - POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS BOP 147 DANS
 LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2024..... 7
 24B025 - STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE - DEMANDES
 DE SUBVENTIONS FIPD 2024..... 8
 24B026 - CARREFOUR DE FEMMES - DEMANDE DE SUBVENTIONS FNADT 2024 POUR LA RENOVATION
 DU LOCAL..... 9
 24B027 - ADHESION A L'ADOPTA (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET LA
 PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES EN MATIERE D'EAUX PLUVIALES) 10
 24B028 - ASSOCIATION L'AGRION DE L'OISE - DEMANDE DE COTISATION AUPRES DE L'ACSO..... 10
 24B029 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS 10
 24B030 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'ACSO AU FINANCEMENT DES
 ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE L'ASSOCIATION MORANCY..... 11
 24B031 - CENTRE DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE - RENOUELEMENT DE
 L'ADHESION DE L'ACSO 11

24B012 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS AUX FOYERS SOCIO-EDUCATIF ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité
 DECIDE :

- D'approuver la reconduction des bases de calcul c'est-à-dire 700 € par établissement et 2€ par élève, auxquels s'ajoute 1€ par élève licencié UNSS,
- De fixer et de valider les montants des subventions à verser conformément au tableau ci-après :

ETABLISSEMENTS	EFFECTIFS 2023-2024	VERSEMENT 2024 (€)
COLLEGES		
MICHELET	698	2 239
HERRIOT	565	1 932
BERTHELOT	775	2 430
ROUSSEAU	789	2 448
A.FRANCE	795	2 412
HAVEZ	661	2 287
LAMBERT	479	1 768
J.VALLÉS	645	2 152
LYCEES		
J.UHRY	1652	4 154
M.CURIE	2118	5 219
A.MALRAUX	1175	3 111
L.P.DE ROTHSCHILD	390	1 520
IUT CREIL	531	1 762
TOTAUX	11273	33 434

24B013 – COTISATION ADCF - ANNEE 2024

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le paiement annuel de la cotisation établie sur la base d'un montant de 0,11 € par habitant multiplié par la population de l'ACSO, conformément au recensement INSEE en vigueur à l'AdCF, soit 9 877,45 € pour l'année 2024,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

24B014 - LOGEMENTS GARDIENS JULES UHRY ET JULES MICHELET - AMELIORATION THERMIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider les demandes de subventions pour les travaux d'amélioration thermique des logements des gymnases Jules UHRY et MICHELET au titre du Fonds Vert :
 - *Travaux d'amélioration Thermique des logements du complexe Marie Curie, subvention dans le cadre du Fond Vert au taux de 80%, soit 70 000 €HT.*
- D'autoriser le Président à signer les documents correspondants à cette opération.

24B015 - ATTRIBUTION DU MARCHE "GESTION D'EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (OISE)"

M.VILLEMAIN :

Ce point fait suite à la Commission d'Appel d'Offres où a été attribué le marché pour la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage. C'est notre prestataire actuel qui a été reconduit, DM SERVICES.

Ils font du bon travail, ils ont créé une brigade sécurité au sein de l'entreprise et peuvent intervenir avec une équipe de sécurité. Si l'intervention est réalisée à notre demande, nous payons, mais si c'est eux qui décident de l'envoi de l'équipe de sécurité, ils prennent en charge l'intervention.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la décision de la CAO du 20 mars 2024 qui a attribué le marché public relatif à la gestion technique, administrative et de l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage « la Pierre Blanche » et des Terrains Familiaux Locatifs du Plessis Pommeraye à Creil à l'entreprise DM SERVICES ;
- D'autoriser le président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

24B016 - MARCHE SUBSEQUENT GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DE CREIL - AVENANT 2

Mme ZRARI :

Il est proposé de prolonger le marché qui a échoué le 5 mars 2024 avec l'entreprise DM SERVICES en attendant le nouveau contrat en cours de passation.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la prolongation du marché subséquent relatif à la gestion de l'aire d'accueil du 5 mars au 30 avril 2024,
- D'autoriser le président à signer l'avenant n°2 au marché subséquent n°1 de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Creil signé avec l'entreprise DM Services et tout document y afférent.

24B017 - GDV - REALISATION DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT MAXIMIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT (DIHAL) ET BOP 135

Mme ZRARI :

C'est une demande de subvention dans le cadre de la création des places manquantes. Cela concerne Saint Maximin, il s'agit des travaux de rénovation des 22 places à Saint Maximin.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet pour les subventions d'investissements du programme 135 « Création des aires permanentes d'accueil et terrains familiaux » pour un montant de 462 000 € en application du taux maximal de 70% et des montants plafonds par place = 22 places x 21 000 €
- De solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour un montant de 46 200 € soit au taux maximum de 10% de la subvention de l'Etat.
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

24B018 - HABITAT PRIVE - AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION

Mme ZRARI :

Une augmentation de 800 € environ est demandée par l'ADIL dans le cadre de ce renouvellement d'adhésion car ils vont développer leurs missions en accompagnant les copropriétés à la gestion de leur patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 à l'ADIL 60 pour un montant à hauteur de 5,57 centimes par habitant soit 4 999,29 € et d'imputer la dépense correspondante au compte budgétaire 6281 – concours divers, cotisations,
- D'approuver la prestation nouvelle « Académie des syndicats de copropriété » pour une cotisation additionnelle à hauteur d'1 centime par habitant soit 897,18 euros et d'imputer la dépense correspondante au compte budgétaire 6281 – concours divers, cotisations
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de cette adhésion.

24B019 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSION D'AGREMENT 2024-2 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Mme ZRARI :

La commission d'agrément a émis un avis favorable sur toutes ces demandes de subventions présentées par SOLIHA, notre opérateur OPAH, le 13 février dernier.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité
DECIDE :

- D'allouer les subventions suivantes :
 - 3 250,00 € à M. GEBA – 122 rue Louis Blanc à Montataire pour l'isolation des murs par l'extérieur – isolation des combles perdus (isolation ancienne, laine en mauvais état – isolation par pose de rouleaux isolants).
 - 631,00 € (total de la subvention ACSO : 2 928,00 €) à la copropriété 5/7 RUE DHEISHEH à Montataire pour des travaux d'urgence – étaielement – réfection du plancher – maîtrise d'œuvre.
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
 - M. GEBA pour un montant de 35 914,00 €
 - Copropriété 127 rue Henri Pauquet à Creil pour un montant de 63 702,23 €

24B020 - DEMANDES DE SUBVENTIONS SMTCO 2024

M.WEYN :

On peut craindre, à l'avenir, une perte des recettes obtenues via les subventions SMTCO. Les services estiment à plusieurs centaines de milliers d'euros ces pertes, le SMTCO n'étant plus la « mine d'or » qu'il a été les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité
DECIDE :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions suivantes auprès du SMTCO :
 - Amélioration d'un réseau de transport collectif régulier
 - Exploitation et amélioration d'un réseau de transport collectif à la demande
 - Animation organisée pendant la semaine de la mobilité ou autre événement faisant la promotion de la mobilité
 - Acquisition de véhicules motorisés pour le transport collectif
 - Exploitation de services liés aux mobilités actives
 - Acquisition de véhicules liés aux mobilités actives (vélos cargos)
 - Acquisition d'équipements liés aux mobilités actives (vélobox notamment)
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

24B021 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL 2024 - PROJET D'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE ET MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

M.WEYN :

Cela concerne la poursuite du schéma d'accessibilité, pour des travaux programmés en 2024 à hauteur de 433 000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du DSIL :
 - travaux d'aménagement des berges entre Creil, Montataire et St Leu d'Esserent –
Montant des travaux en 2024 : 500.000€
 - mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) par la mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêts du réseau AXO (2024-2026) - *Montant des travaux en 2024 : 433.000€.*
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

**24B022 - GARE CŒUR D'AGGLO - PROJET DE RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIEN LYCEE GOURNAY
- CAMPUS HYBRIDE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT**

Mme FILIPIDIS :

Une demande de subvention au titre du Fonds vert cette fois-ci pour le lycée Gournay et le futur campus. Il est prévu la mise en place d'un urbanisme transitoire dans l'attente de l'ouverture du campus dans 3 ou 4 ans.

Le projet comporte trois thématiques :

- *Sur la plus grande partie, on accueillera des troupes de cirques qui en contrepartie offriront des stages et des spectacles à la population pendant la période. Ce projet est porté avec la Faïencerie.*
- *Sur le reste du site, on accueillera tout d'abord une association de quartier « Pour nos enfants », qui propose de l'aide aux devoirs, des cours d'informatique, des animations... Ils occuperont l'espace le soir, les week-ends, les vacances.*
- *Pour l'occupation en journée, un partenariat sera mis en place avec l'association CD2E, qui dispensera des formations au développement durable et à la performance énergétique aux professionnels du bâtiment.*

Ce projet nécessite des travaux de dépollution, des travaux de terrassement et des accès, des parkings, de l'acquisition de bâtiments modulaires pour un montant estimé de 615 380 €. Il vous est proposé de solliciter l'état au titre du Fonds vert à hauteur de 80% soit 492 304 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter auprès de l'Etat au titre du Fonds vert 2024, une subvention d'un montant de 492 304 €, correspondant au taux maximum de 80% d'une dépense estimée à 615 380 € HT permettant d'assurer le recyclage de la friche Gournay et une première phase d'occupation transitoire pour des activités circassienne, de vie de quartier et de formation ;
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention ;
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024.

24B023 - GARE COEUR D'AGGLO - AMENAGEMENT DE VOIRIES STRUCTURANTES - DEMANDES DE SUBVENTIONS FNADT 2024

Mme FILIPIDIS :

Il s'agit d'une demande de subvention au titre du FNADT pour l'étude de faisabilité du raccordement

de la RD200 avec l'idée de voir quel est le meilleur raccordement et quelles sont les voiries les plus structurantes. Ce sujet comporte deux volets : d'un côté l'étude, de l'autre l'acquisition des emprises du futur corridor vert avec tous les frais de géomètre qui vont être associés pour un montant total estimé à environ 500 000 € dont 350 000 € pour l'étude. Quatre partenaires financeront l'étude : l'Etat, la banque des territoires, le conseil département et l'ACSO, il est demandé à l'Etat de prendre 40% au titre du FNADT soit 140 000 €. Pour le volet acquisition et frais de géomètre au titre du corridor vert, le montant s'élève à environ 150 000 € avec pour seul partenaire l'Etat, la subvention demandée à l'Etat pour ce second volet s'élève à 80% du montant total soit 115 000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter auprès de l'Etat au titre du FNADT 2024, une subvention d'un montant de 140 000€ HT (40% du montant total de 350 000 € HT) permettant l'engagement d'une étude de faisabilité des axes structurants desservant la gare.
- De solliciter auprès de l'Etat au titre du FNADT 2024, une subvention d'un montant de 114 974 € HT (80% du montant total de 143 717 € HT) permettant la maîtrise foncière pour l'aménagement d'un axe structurant, le Corridor vert de la mobilité.
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024.

24B024 - POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS BOP 147 DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2024

M.BOSINO :

Il s'agit de demandes de subventions pour des actions intercommunales dans le cadre du nouveau contrat de ville qui doit être signé avant l'été. Les actions intercommunales du contrat de ville portent sur deux villes et deux quartiers. Il s'agit de demander des subventions dans le cadre du BOP 147 c'est-à-dire les crédits politique de la ville, qui étaient l'an dernier à 823 000 € et pour lesquels il a été annoncé la même somme pour cette année mais l'an dernier c'était sur 5 quartiers, cette année c'est sur 7 quartiers et sous réserve du « coup de rabot » de monsieur Le Maire.

Les cinq actions pour lesquelles sont sollicitées des subventions sont :

- « IMPLIK'ACTION » qui vise à travailler avec les collégiens absentéistes lourds,
- « WATTY A L'ECOLE » est un projet en lien avec l'environnement,
- « lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes : agir, sensibiliser, former et innover »,
- « Géographie prioritaire » diagnostic des deux nouveaux quartiers prioritaires de la ville Jaurès/Gare de Creil et Montupet à Nogent-Sur-Oise,
- « CARREFOUR DE FEMMES » pour l'ouverture prochaine de la structure.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'ANCT dans le cadre de la programmation 2024 du contrat de ville de l'ACSO pour la réalisation des cinq projets suivants :
 - « IMPLIK'ACTION » pour la prise en charge des collégiens de moins de 16 ans en situation d'abandon d'études – renouvellement de la subvention de 9 000 euros
 - « Watty à l'école » pour la sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau à destination des enfants des écoles élémentaires afin de les rendre acteurs de la maîtrise de l'énergie dans leur établissement et à leur domicile – renouvellement de la subvention de 2 000 euros

- « Lutter contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes » : agir, sensibiliser, former et innover – renouvellement de la subvention de 10 000 euros
- « CARREFOUR DE FEMMES » – Ouverture d'une structure ressources pour les femmes et jeunes femmes du territoire et pour promouvoir l'égalité femmes / hommes sur le territoire de l'ACSO – demande de subvention à hauteur de 10 000 euros
- « Géographie prioritaire – diagnostic des deux nouveaux quartiers prioritaires de la ville Jaurès/Gare de Creil et Montupet à Nogent-Sur-Oise » – demande de subvention à hauteur de 15 000 euros
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ou tout document qui permettront de formaliser l'attribution desdites subventions.
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024.

24B025 - STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS FIPD 2024

M.BOSINO :

Il s'agit de demander des subventions dans le cadre du Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). S'est tenu la semaine dernière le FIPD restreint. Plus de 50% des fonds du FIPD servent à financer de la vidéosurveillance : je ne ferai pas de commentaire au-delà.

Nous demandons des subventions sur le projet IMPLIK'ACTION (absentéisme des collégiens), la sensibilité aux violences intrafamiliales, le Carrefour de femmes et pour la réalisation d'un diagnostic sur les addictions car il faut travailler sur la question des addictions car tant qu'il y aura des clients, il y aura des trafiquants.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité
DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter des subventions dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2024 au titre du programme D, pour les actions portées par l'agglomération relevant de la prévention de la délinquance, dont :
 - Les actions en faveur des jeunes de moins de 25 ans en prévention primaire :

INTITULE DU PROJET	CONTENU DU PROJET 2024	MONTANT GLOBAL DU PROJET	SOLLICITATION SUBVENTIONS FIPD
IMPLIK'ACTION	- Dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire : 3 sessions de remobilisation pour des collégiens de moins de 16 ans - Partenariat avec l'Education Nationale - Reconduction du projet	33 000 euros	10 000 euros

- Les actions visant à améliorer la prise en charge des violences faites aux femmes, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes :

INTITULE DU PROJET	CONTENU DU PROJET	MONTANT GLOBAL DU PROJET	SOLLICITATION SUBVENTIONS FIPD
SENSIBILISATION AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	- Colloque sur les violences faites aux femmes à destination des professionnel.les - Journées de formation pour les professionnel.les sur les violences intrafamiliales - Reconduction du projet	30 000 euros	8 000 euros
CARREFOUR DE FEMMES	- Animation collective au sein du local Carrefour de femmes - Permanence premier accueil individualisé - Nouveau projet	66 000 euros	5 000 euros

- Les actions visant à piloter au niveau communal et au niveau intercommunal une gouvernance rénovée et efficace :

INTITULE DU PROJET	CONTENU DU PROJET	MONTANT GLOBAL DU PROJET	SOLLICITATION SUBVENTIONS FIPD
DIAGNOSTIC ADDICTIONS	- Réalisation d'un diagnostic sur les addictions afin de disposer d'un état des lieux en la matière (pratiques, produits, acteurs). - Nouveau projet	15 000 euros	5 000 euros

- D'autoriser le Président à signer les conventions, attestations ou tout autre document permettant la sollicitation des subventions relevant du programme D du FIPD 2024.
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024

24B026 - CARREFOUR DE FEMMES - DEMANDE DE SUBVENTIONS FNADT 2024 POUR LA RENOVATION DU LOCAL

Mme DAILLY :

Dans le cadre du projet « Carrefour de femmes », il est demandé une subvention FNADT pour 2024. Le montant de cette subvention est de 128 497,50 € soit 50% du montant des travaux estimé à 256 995 € HT.

Vous avez dans le rapport un tableau de synthèse concernant les travaux qui vont être prévus dans le cadre de l'aménagement du local ainsi qu'un tableau qui récapitule la participation de l'Etat donc 128 497,50 €, la Région à hauteur de 49 800 € et donc la participation de l'ACSO s'élève à 78 697,50 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter auprès de l'Etat, au titre du FNADT 2024, une subvention d'un montant de 128 497,50 € (50% du montant total de 256 995 € HT) dans le cadre des travaux de rénovation du local, sis 32 Place Saint-Médard à Creil, en vue de l'ouverture du lieu ressources pour les femmes et les jeunes-filles intitulé « Carrefour de femmes ».
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant.e à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention FNADT 2024.

24B027 - ADHESION A L'ADOPTA (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET LA PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES EN MATIERE D'EAUX PLUVIALES)

M.GALLIEGUE :

L'ADOPTA est une association nationale dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle est en mesure d'appuyer l'ACSO sur le plan technique et organisationnel. Le montant de la cotisation annuelle est de 350 €. Il vous est proposé d'autoriser le paiement annuel de la cotisation et de me désigner comme représentant légal de l'ACSO à l'ADOPTA.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le paiement annuel de la cotisation de 350 € à l'ADOPTA et d'inscrire les crédits correspondants au budget principal.
- De désigner M. Raymond GALLIEGUE comme représentant légal de l'ACSO à l'ADOPTA.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférant pour les prochains renouvellements d'adhésion à l'association ADOPTA et ce, jusqu'à la prochaine mandature.

24B028 - ASSOCIATION L'AGRION DE L'OISE - DEMANDE DE COTISATION AUPRES DE L'ACSO

Mme LEHNER :

Je vous propose de renouveler la cotisation annuelle à l'association L'AGRION DE L'OISE qui est une association qui intervient sur la préservation de la biodiversité, qui fait des interventions dans les écoles notamment sur les insectes. Le montant s'élève à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De renouveler l'adhésion à L'Agrion de l'Oise et de régler le montant de la cotisation 2024 de 100 €,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce renouvellement et sa mise en œuvre.

24B029 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS

Mme LEHNER :

Cinq dossiers ont été validés par la Commission à hauteur de 1 500 € chacun. Plusieurs communes sont concernées.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer, au titre du fonds air bois, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant TTC	Subvention en TTC
Madame BAUD-NAZEBI JESSY	Remplacement d'un foyer ouvert par un poêle à granulés Flamme verte 7 étoiles	6 313.51 €	1 500 €
Madame NONCENT	Installation d'un insert Flamme verte 7 étoiles dans la cheminée existante pour le chauffage d'appoint	6 045.96 €	1 500 €
Monsieur BETA	Installation d'un poêle à bois Flamme verte 7 étoiles pour remplacer la cheminée en chauffage d'appoint	7 142.10 €	1 500 €
Madame TURSKI	Installation d'un poêle à granulés Flamme verte 7 étoiles pour remplacer la cheminée en chauffage d'appoint	7 142.10 €	1 500 €
Monsieur POGNEAU	Installation d'un poêle à granulés Flamme verte 7 étoiles	6 200 €	1 500 €

- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

24B030 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'ACSO AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE L'ASSOCIATION MORANCY

M.VILLEMAIN :

L'association participe à protéger nos champs captants et c'est une bonne chose.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité
DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer et à mettre en œuvre la convention de partenariat avec le groupe d'agriculteurs de l'association Morancy pour l'achat en 2024 d'un maximum de 80 ha de semences de chanvre pour un coût maximum de 20 800€ sur présentation des factures.

24B031 - CENTRE DE RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT DURABLE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE L'ACSO

Mme LEHNER :

Il s'agit d'un renouvellement pour 6 500 €. Le centre de ressources du développement durable nous accompagne notamment sur le PCAET. Il nous avait aussi accompagné sur le volet concertation des habitants sur le précédent projet de territoire en nous aidant à développer une vision de projet de territoire à horizon 2040, je ne sais pas si vous vous souvenez de cet exercice qui avait été particulièrement intéressant. Cet organisme nous apporte une aide précieuse et une expertise qui nous est fort utile dans la mise en œuvre du PCAET.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité
DECIDE :

- De valider le renouvellement de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Centre Ressources du Développement Durable des Hauts de France au titre du troisième collège de l'Assemblée Générale ;

Procès-verbal du Bureau communautaire du 20 mars 2024

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent au paiement de la cotisation annuelle 6 500 euros ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.



Le Président,

Jean-Claude VILLEMAIN

Jean-Claude VILLEMAIN